



Évreux, le 5 octobre 2017

Certificats d'immatriculation et permis de conduire.

La préfecture souhaite apporter un démenti formel à certaines déclarations récentes évoquant le risque, pour les communes de « récupérer les cartes grises et les permis de conduire d'ici la fin de l'année ».

Les collectivités locales n'ont pas vocation à traiter les demandes de carte grise ou de permis de conduire pour les usagers.

Le [plan préfectures nouvelle génération](#) vise à faciliter les démarches des usagers grâce à la dématérialisation des demandes de mise en place par le ministère de l'intérieur de certificat d'immatriculation et de permis de conduire. Les télé-procédures permettent d'accomplir les démarches administratives courantes sur Internet 7j/7j et 24h/24h, sans passer pas le guichet des préfectures. Elles permettent donc de gagner du temps et sont totalement sécurisées.

Ainsi, à compter du 6 novembre 2017, les guichets des permis de conduire et des cartes grises de la préfecture de l'Eure seront fermés.

L'ensemble de ces démarches ne sera possible que par voie dématérialisée sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés www.ants.gouv.fr

A cet effet, la préfecture de l'Eure et la sous-préfecture des Andelys mettent à la disposition des usagers, un espace numérique afin de de faciliter leur accès aux sites spécialisés et aux télé-procédures du ministère de l'Intérieur. Animé par un médiateur numérique en service civique, il offre ainsi un accompagnement personnalisé pour conseiller, guider et rassurer l'utilisateur et lui permettre de gagner en autonomie avec les télé-procédures. La sous-préfecture de Bernay sera prochainement dotée d'un tel espace.

CONTACT PRESSE

Service départemental de la communication interministérielle
Tél : 02.32.78.27.33 / 27.35 – Mail : pref-communication@eure.gouv.fr